

déclarations d'impôt si le bill C-251 est adopté dans sa forme actuelle. Une autre observation intéressante figure à la page 35:

A cause de la nature de son travail, la Division de l'impôt emploie le plus grand nombre de comptables professionnels au Canada. A l'heure présente il en compte 850.

Cette division devra en employer encore bien plus lorsqu'elle commencera à vérifier les déclarations d'impôt des pensionnés, par suite de l'adoption de la mesure. Selon ce rapport, 7,900 fonctionnaires s'occupent de vérifier les déclarations. Leur nombre devra aussi être augmenté si le projet de loi est adopté dans sa forme actuelle.

Ce rapport mentionne également combien sera difficile la vérification des déclarations d'impôt sur le revenu qui s'imposera par suite de la mise en vigueur du projet de loi dans sa forme actuelle. Tout récemment, et la chose peut avoir coïncidé avec la présentation de cette mesure, la Division de l'impôt du ministère du Revenu national a tenté de retenir les services d'inspecteurs et de vérificateurs. Je ne prétends pas qu'ils sont employés pour vérifier les déclarations, comme l'exige cette mesure, mais je présume qu'ils feront du travail de ce genre.

A la page 10883 du compte rendu du 8 décembre, le ministre aurait dit:

Il aurait sans doute été plus simple de relever la pension de sécurité de vieillesse à \$100 par mois pour tous les bénéficiaires...

En toute justice, il faut dire que le ministre a signalé ensuite qu'à son avis le régime de pensions qu'il présentait ferait meilleur emploi des ressources financières du gouvernement fédéral. Toutefois, il a dit qu'à court terme l'application universelle des pensions de vieillesse serait beaucoup plus facile. Dans la même déclaration, le ministre a dit qu'il s'agissait d'un régime temporaire ou, comme il l'a appelé, un régime de transition, jusqu'à ce que les régimes de pensions du Canada et du Québec entrent pleinement en vigueur. Cette déclaration est sûrement conforme à son affirmation selon laquelle à court terme une pension universelle de sécurité de la vieillesse de \$100 par mois serait beaucoup plus simple.

Le ministre a entendu des arguments convainquants contre l'application d'une évaluation des ressources, et certains de ses collègues ont appuyé ces arguments. A cet égard, j'aimerais féliciter le député de Brantford (M. Brown) et le député d'York-Est (M. Otto). Ils ont sûrement exprimé l'opinion d'autres députés ministériels qui participeront peut-être encore au débat. Le député de Kootenay-Est (M. Byrne) pourrait figurer parmi ces députés.

[M. Pascoe.]

Les membres de l'opposition ont fait de bonne besogne pour améliorer la législation du gouvernement au cours des débats de la Chambre. Cela est vrai dans le cas de la proposition d'assurance frais-médicaux. Le gouvernement a cédé devant les arguments avancés par l'opposition et a apporté les modifications nécessaires. Tout cela montre que le ministre écoute la voix de la raison et peut être persuadé d'effectuer des changements. La Chambre sera bientôt saisie d'un projet de loi parrainé par le ministre des Transports (M. Pickersgill). A titre de membre du comité sur les transports et communications, j'espère que le ministre écouterait nos arguments comme il l'a fait lorsque le comité étudiait ce projet de loi.

Nous espérons persuader le gouvernement d'abandonner «l'évaluation MacEachen du revenu», dans son étude du bill C-251. Nous n'essayons pas de faire d'obstruction en remplissant notre tâche en tant que membres de l'opposition, qui consiste à faire comprendre au gouvernement le besoin de modifier la loi lorsque cela est nécessaire.

Je citerai, à l'appui de mon argument sur le rôle de l'opposition, certaines remarques relevées dans le hansard de députés siégeant actuellement aux banquettes ministérielles. Le député de Parkdale (M. Haidasz), qui était alors dans l'opposition s'est exprimé dans les termes suivants, comme en fait foi à la page 421 le hansard du 11 octobre 1962:

Puisqu'il incombe à l'opposition de critiquer les mesures proposées par le gouvernement, je ne vois pas comment l'opposition peut s'acquitter de ses fonctions si elle ne formule aucune critique positive.

C'est exactement la position qui est la nôtre ce soir, monsieur l'Orateur. Le député ajoutait (page 422):

J'estime que toute réforme est impossible sans une critique honnête et vigoureuse, faute de quoi aucune survivance n'est possible.

Permettez que je cite les paroles du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (l'honorable M. Laing) qui a prononcé, le 5 décembre 1966, un discours à Swan Lake, Manitoba. Il a déclaré:

Dans notre système démocratique, l'opposition a toujours le droit et souvent la responsabilité de s'opposer. A l'opposition à l'attribution et à une enquête persistante est redevable une loi exempte d'imperfection... Je respecte, ai-je dit, le droit qu'a l'opposition de s'opposer.

En ce moment, je parle dans l'intérêt de nos citoyens âgés qui ont envoyé des pétitions sollicitant une augmentation des pensions aux termes de la sécurité de la vieillesse sans l'imposition d'une évaluation des ressources. J'ai ici ces pétitions, mais je ne les lirai pas. Elles réclament toutes un supplément de pension sans évaluation des ressources.